

Conditions Générales au 18 FEVRIER 2019

I. FOURNISSEUR ET PARTICULARITÉS

T.Lalaoui Fiduciaire est une société proposant tous les services de fiduciaire, ayant son siège sur le Canton de Genève, en Suisse, le nom TL-Fiduciaire est utilisé pour cette même société. Elle a pour métier de proposer un service de fiduciaire en contrepartie d'une rémunération sous forme d'un abonnement mensuel ou d'un devis en frais fixe ou annuel. Tout échange et contact avec T.Lalaoui Fiduciaire se fera par mail, courrier, par téléphone et/ou lors d'un rendez-vous. Les factures ainsi que les documents vous sont disponibles dans votre espace client pour des raisons de respect de l'environnement ainsi que de sécurité, ou si demandé par courrier. En cas de modification du contrat, demandée par le client, un nouveau contrat sera signé, la durée d'engagement du client sera reconduite par rapport au nouveau contrat. Le nouveau contrat annule et remplace l'ancien contrat.

II. DUREE DU CONTRAT

Le contrat prendra effet à partir du 8ème jours ouvrable, après la date de signature pour une durée de 1 an d'exercice comptable. A son expiration, sauf résiliation d'une des parties, il sera tacitement reconduit d'une durée de 1 an d'exercice comptable.

III. DOCUMENTS POUR CONTRAT VALABLE

Pour toutes souscriptions à nos services, nous vous demandons de nous fournir obligatoirement les documents ci-dessous, sans le dossier complet, le contrat sera considéré comme nul.

- Contrat de mandat/d'abonnement rempli et signé manuscrite avec la date, et tampon de l'entreprise.
- Autorisation de prélèvement rempli, signé et validé par votre banque. (Si vous choisissez cette option).
- Photocopie d'une pièce d'identité.
- Un justificatif de domicile : photocopie d'un document officiel.

IV. CONSERVATION DES DONNEES

Vos coordonnées bancaires, personnelles et d'entreprises seront conservées jusqu'à la résiliation du contrat.

V. RESILIATION ET NON PAIEMENT

Tous client a le droit de rétractation de 7 jours ouvrable après la signature du contrat. Le contrat pourra être résilié à la demande de chacune des deux parties au moyen d'une lettre recommandée ou d'un mail expédié 1 mois au moins avant l'échéance anniversaire de celui-ci. La résiliation prendra effet à la fin de l'abonnement. Le délai de résiliation devra être respecté pour le bon déroulement du contrat. Si aucune résiliation n'est faite dans le respect des conditions, le contrat sera reconduit selon l'article II des conditions générales de T. Lalaoui Fiduciaire. Un déménagement n'est pas considéré comme une résiliation sauf déménagement à l'étranger, dans ce cas le client doit nous faire parvenir une preuve de déménagement officielle à l'étranger. En cas de décès du contractant, la résiliation devra se faire avec la preuve de décès, la résiliation se fera à la fin du mois en cours. L'annulation du prélèvement auprès de votre établissement bancaire n'est pas considérée comme une résiliation. En cas de non-respect des conditions générales et de cessation de l'autorisation de prélèvement une mise

en demeure pourra être applicable pour non-respect du contrat. Un paiement non fait pour le mois ou l'année, suspend temporairement le contrat jusqu'à réception du paiement. Le retard de celui-ci peut engendrer des frais supplémentaires. La non résolution du problème dans le mois suivant engendra une résiliation immédiate du contrat avec les frais de résiliation correspondant à la somme totale jusqu'à échéance du contrat (1 an).

En cas de déménagement ou de modification quelconque, le client doit nous en informer dans un délai de 48H.

Le non-paiement d'une facture dans les délais engendra un premier rappel par mail, un deuxième par courrier recommandé avec des frais de rappel de 10% de la facture avec un délais de paiement de 5 jours calendaire à partir de l'envoi du courrier recommandé. Si aucun paiement n'est reçu dans les délais une mise en poursuite sera faite dès le 6^{ème} jours. Les frais de mise en poursuite s'ajouteront au paiement. Nous vous demandons donc de bien vouloir respecter scrupuleusement les délais de paiement.

VI. DISPOSITIONS GENERALES

Si une quelconque disposition du présent contrat est ou devient, en tout ou en partie, nulle et non applicable, cette seule disposition sera réputée non écrite, les parties s'engageant à la remplacer par une disposition appropriée, laquelle respectera les textes applicables, qui, dans la mesure prise par la loi, sera la plus proche possible de leur intention lors de la conclusion du présent contrat. Aucune tolérance, quelle qu'en soit la durée ou la fréquence, ne pourra être considérée comme novation au contrat. Toute modification devra faire l'objet d'un avenant écrit.

VII. ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Tout litige relatif au présent contrat sera de la compétence exclusive des tribunaux de Genève.

VIII. SUPPLEMENTS/AUTRES

T.Lalaoui Fiduciaire propose par son savoir faire la possibilité d'autres prestations fiduciaires sur mesure suite à la demande d'un devis. En l'occurrence, en étant client T. Lalaoui Fiduciaire, vous bénéficiez d'un prix-devis préférentiel par rapport aux non clients.

Le dépassement des limites des contrats sera facturé en forfait de CHF 350.- TTC toutes les 100 écritures supplémentaires.

IX. CONVERSATIONS TELEPHONIQUES, MAIL ET RENDEZ VOUS.

T.Lalaoui Fiduciaire facturera les mails, les conversations téléphoniques et les rendez-vous aux prix suivants :

- Conversation téléphonique : CHF 80.- TTC de l'heure à partir de la 5ème minute.
- Rendez-vous : CHF 120.- TTC de l'heure à partir de la rencontre.
- L'envoi d'un mail : CHF 60.- TTC le mail.

Toutes demandes concernant la Fiduciaire est gratuite.

TL-Fiduciaire prévendra le client en cas de facturation avant de répondre aux questions, un appel, ou un mail n'est pas forcément facturé si aucune demande de conseils n'est faite par le contactant.

Cette somme sera déduite de l'offre de mandat en cas de signature du client de l'offre de mandat de T.Lalaoui Fiduciaire.

Les conditions générales sont disponibles librement sur notre site web : www.tl-fiduciaire.ch.